

*Proposition présentée par les députés :*

*M<sup>mes</sup> et MM. Christina Meissner, Adrienne Sordet, Dilara Bayrak, Boris Calame, Sophie Desbiolles, Ruth Bänziger, Marjorie de Chastonay, Jean-Charles Lathion, Philippe Poget, Claude Bocquet, Patricia Bidaux, Alessandra Oriolo, Sébastien Desfayes, Jean-Luc Forni, Jean-Marc Guinchard, Bertrand Buchs, Olivier Cerutti, Jocelyne Haller, Guy Mettan, Pierre Bayenet, Olivier Baud, Souheil Sayegh, Patrick Dimier, Jean-Charles Rielle, Pierre Eckert, Yves de Matteis, Nicolas Clémence, Badia Luthi, Grégoire Carasso, Nicole Valiquier Grecuccio, Xhevrie Osmani, Françoise Nyffeler*

*Date de dépôt : 4 mars 2021*

## **Proposition de motion**

### **L'Allondon à nouveau en danger, non à un centre commercial dépassé !**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la valeur biologique indiscutable de la rivière et de la réserve naturelle du Vallon de l'Allondon et les protections dont l'ensemble bénéficie aux niveaux international, national et cantonal :
  - site reconnu par la Convention de Ramsar ;
  - paysage d'importance nationale (IFP) ;
  - réserve d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale et nationale (OROEM) ;
  - zone alluviale d'importance nationale (OZA) ;
  - sites de reproduction des batraciens d'importance nationale (OBat) ;
  - sites de prairies sèches d'importance nationale (OPPS) ;
  - site Emeraude (complexe alluvial du Rhône genevois) ;
  - sites prioritaires de flore et de faune (LPN) ;

- l’ordonnance fédérale sur la pêche (OLFP) ;
- la loi sur la biodiversité du canton de Genève (LBio ; M 5 15) ;
- la loi sur les eaux du canton de Genève (LEaux-GE ; L 2 05) ;
- la renaturation du cours d’eau et des moyens alloués par le fonds cantonal de renaturation ;
- le projet d’agglomération transfrontalier et ses objectifs ;
- le « Protocole d’accord transfrontalier pour la gestion de l’eau » signé en 2012 et ses objectifs ;
- les schémas de protection des eaux genevois et français (SPAGE et SDAGE) dans lesquels sont inclus l’Allondon et ses affluents ;
- le contrat Vert-Bleu « Mandement-Pays de Gex » signé en 2016 ;
- le projet de centre commercial Open de Saint-Genis et son impact sur l’Allondon et son écosystème ;
- la réponse du Conseil fédéral à l’interpellation 20.4298 de la conseillère nationale Delphine Klopfenstein Brogгинi de 2021 : « Un gigantesque centre commercial aux portes de la Suisse risque d’assécher le vallon de l’Allondon » ;
- la réponse du Conseil d’Etat à la QUE 1375 de 2020 : « Le silence de l’Etat face à l’agonie des cours d’eau est assourdissant » ;
- La réponse du Conseil d’Etat à la QUE 51 de 2013 : « L’Allondon : biotope d’importance nationale en Suisse, décor de centre commercial en France »,

invite le Conseil d’Etat

- à renforcer la coordination transfrontalière en matière de cours d’eau ;
- à faire tout ce qui est en son pouvoir légal pour obtenir toutes les informations relatives au projet de centre commercial sur la commune de Saint-Genis et à ses impacts sur les eaux transfrontalières ;
- à faire en sorte que les parties prenantes helvétiques soient pleinement associées à l’étude d’impact ;
- si cela s’avérait nécessaire au vu des impacts ou en cas de collaboration insuffisante avec les autorités françaises, à s’opposer au projet du centre commercial de Saint-Genis, y compris en faisant recours devant les juridictions françaises et en faisant appel à la Confédération pour qu’elle interpelle à son tour la France sur le risque d’atteinte aux eaux courantes et souterraines transfrontalières.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames les députées,  
Messieurs les députés,

De toutes nos rivières, l'Allondon est la plus précieuse et la plus emblématique. A elle seule, elle cumule les statuts de protection les plus nombreux.

C'est la plus grande zone alluviale dynamique et un des sites comportant la plus grande biodiversité du canton, grâce à sa mosaïque de milieux naturels humides et secs. Son périmètre est protégé au niveau cantonal, fédéral et même international.

Au niveau de la faune, les amphibiens y sont protégés par l'ordonnance fédérale sur la protection des sites de reproduction des batraciens d'importance nationale (OBat). On y trouve la plus grande diversité suisse de serpents (6 espèces), des papillons exceptionnels au niveau suisse tels l'Hespérie des cirses (*Pyrgus cirsi*) et la rare écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*).

L'Allondon était jadis bien connue pour sa richesse piscicole en salmonidés et notamment en truites et en ombres communs. Cette espèce (*Thymallus thymallus*), dont le statut est « fortement menacé », est mise en péril par l'urbanisation galopante du Pays de Gex alors même qu'il s'agit d'une population aux caractéristiques uniques sur le plan génétique<sup>1</sup> reconnue d'importance nationale par la Confédération.

Le site est inclus dans le périmètre « Rade-Rhône » de l'ordonnance des réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale et nationale (OROEM). Il figure à l'inventaire fédéral des paysages (IFP) et comprend plusieurs prairies sèches d'importance nationale (OPPS). Toutes ces protections légales concernent la partie suisse de son parcours.

Comme presque toutes les rivières du canton, l'Allondon prend sa source en France. Du haut du hameau de Naz-Dessus, elle s'écoule vers Saint-Genis-Pouilly puis en direction de la Suisse à la hauteur du CERN pour rejoindre le Rhône après s'être étendue dans le vallon qui porte son nom.

Au contraire de la plupart des rivières, c'est en aval qu'elle est la plus sauvage et préservée et en amont que les dangers de dégradation sont les plus forts. En France, elle traverse des agglomérations, des zones industrielles et

---

<sup>1</sup> <https://www.ge.ch/document/1268/annexe/7>

commerciales en pleine expansion. Sa qualité de l'eau s'en trouve péjorée, sa quantité aussi.

La suppression des rejets de plusieurs stations d'épuration dans le cadre notamment des contrats de rivières transfrontaliers a permis d'améliorer en partie la qualité de l'eau mais pas la quantité d'eau qui fait de plus en plus défaut.

Les prélèvements sont en effet nombreux et trop peu contrôlés en regard des risques qu'ils font peser sur la faune et la flore qui dépendent du cours d'eau. Les épisodes de sécheresse qui se multiplient viennent aggraver la situation. En été, les poissons n'ont parfois plus d'autres refuges que les quelques fosses d'eau creusées à leur intention dans le cadre des travaux de renaturation. Des travaux qui ne se sont pas limités au lit de la rivière mais se sont étendus à l'ensemble des milieux qui l'accompagnent, pour combattre l'embroussaillage des prairies sèches riches en orchidées, ou pour éclaircir les bois qui abritent un papillon rare, la Bacchante (*Lopinga achine*).

Alors que Genève fait tout pour sauver la rivière et ses richesses naturelles, la France multiplie sur ses affluents... les centres commerciaux.

Deux d'entre eux, et non des moindres, touchent soit des affluents de l'Allondon soit la rivière elle-même. Le centre commercial de Thoiry est à quelques mètres de l'Allemogne et le centre commercial Open prévu dans la zone d'activités (ZAC) de l'Allondon à Saint-Genis se situe entre la rivière et son affluent, le Lion. Comme le démontrent les analyses, la qualité des eaux est péjorée sur ces secteurs par des apports excessifs de substances organiques, des apports diffus de substances toxiques et le lit est colmaté par les particules provenant de l'imperméabilisation des sols. Rappelons que le lessivage des routes pollue massivement les cours d'eau, en particulier au niveau du cuivre (usure des freins) et des microplastiques (usure des pneumatiques).

L'imperméabilisation des sols par l'urbanisation (les parkings des centres commerciaux précités en font partie), à laquelle se rajoutent les changements climatiques, influence fortement le régime hydrologique de ces cours d'eau, avec une augmentation des pointes de crues lors des fortes précipitations et une diminution des débits moyens et d'étiage.

Le spectre d'un nouveau mégacentre commercial à Saint-Genis ne peut que soulever l'inquiétude, car il est prévu sur un périmètre très sensible pour l'Allondon.

Ce nouveau centre commercial devrait s'implanter dans le prolongement de la ZAC de l'Allondon entre la route de la Faucille et le chemin des Marais.

Un site qu'on aurait cru protégé, car il se situe dans une prairie humide juste à côté d'une station de pompage.

La pancarte plantée sur la palissade qui entoure désormais le site annonce un projet « durable et écologique exceptionnel » certifié BREEAM (Building Research Establishment Environmental Assessment Method). Un standard de certification parmi d'autres, développé par un organisme privé britannique de recherche en bâtiment. C'est une certification simple, rapide et pragmatique calculée par l'attribution de crédits. Elle ne concerne pas que les aspects environnementaux mais aussi humains (transport, innovation, gestion des opérations, santé et bien-être font notamment partie de l'attribution de crédits), mis tous deux au même niveau.

La pancarte insiste tellement sur l'aspect écologique du projet (toit végétalisé, ombrières photovoltaïques, arbres plantés, etc.) qu'on pourrait croire à un projet totalement intégré dans un concept de développement durable. Or le projet Open dont il est question n'est autre qu'un centre commercial de 48 700 m<sup>2</sup> de superficie, de 70 enseignes et doté de 2000 places de parking.

Les milieux de protection de la nature et les pêcheurs ne s'y trompent pas et sont profondément inquiets. Si ce projet se réalise, il condamnera la zone humide en l'asséchant et, comme elle se trouve en tête de bassin de l'Allondon, les conséquences sur le cours d'eau seront inévitables et dramatiques.

Pro Natura Genève a interpellé la préfecture de l'Ain et la commission cantonale de la pêche a alerté l'ensemble du monde politique en apportant les preuves de la dégradation du cours d'eau<sup>2</sup>. Cette commission a en effet commandité en 2020 une analyse de la qualité des eaux de l'Allondon et de ses affluents en allant au-delà des mesures réalisées régulièrement sur notre territoire cantonal. Les résultats révèlent une bonne qualité des eaux de l'Allondon jusqu'à sa confluence avec un de ses affluents majeurs, le Lion. Les eaux de cet affluent se dégradent fortement après avoir récolté les eaux de l'Ouaf (qui proviennent justement de la prairie sur laquelle s'implantera le centre commercial) et après avoir traversé la zone urbanisée de Saint-Genis.

La construction de ce centre commercial porterait à n'en pas douter un coup fatal au cours d'eau et notamment à ses populations de salmonidés, truites et ombres. Le projet Open menace la plaine alluviale, la source de l'Allondon, son hydrologie et tout l'écosystème dont il est riche, l'impact sur la qualité de nos milieux naturels et sur notre qualité de vie est évident.

---

<sup>2</sup> Cf. communiqué de la commission de la pêche du 15 janvier 2021 annexé

Au regard des efforts de renaturation entrepris durant plus de vingt ans, tout particulièrement sur l'Allondon<sup>3</sup>, il n'est pas acceptable de condamner maintenant la rivière pour un centre commercial.

Les principes du développement durable sont inscrits dans les objectifs généraux du projet d'agglomération de 2007 qui proposent la construction d'une agglomération compacte, verte, multipolaire, solidaire, dynamique et efficace. Il faut relire et appliquer ce qui était préconisé pour le Pays de Gex : « Afin de renverser la perspective face à l'étalement urbain, un centrage sur le "vert" (espaces ouverts, paysages agricoles et naturels) est un élément clé de la qualité et de l'attractivité du cadre de vie futur et de l'optimisation de l'usage du sol. »

Les contrats de rivières transfrontaliers signés dans les années 2000 étant terminés (celui du Pays de Gex-Léman a pris fin en 2011), le travail transfrontalier s'est poursuivi entre la France et la Suisse avec de nouveaux contrats centrés sur la qualité des cours d'eau et les milieux naturels.

Pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, le « Protocole d'accord transfrontalier pour la gestion de l'eau » a été signé en 2012<sup>4</sup>. Il se décline sur 15 ans et sur cinq axes :

- protéger la ressource en eau afin d'en garantir la pérennité ;
- protéger et reconstituer les cours d'eau en favorisant la diversité des organismes et des milieux ;
- maintenir le régime hydrologique « naturel » des cours d'eau ;
- pérenniser les efforts réalisés en matière d'assainissement ;
- apporter des réflexions sur les situations de crises.

Le contrat Vert-Bleu « Mandement-Pays de Gex »<sup>5</sup> signé en 2016 découle de ce protocole transfrontalier. Sensé maintenir la bonne collaboration transfrontalière et matérialiser les objectifs inscrits dans les SDAGE français (schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux)<sup>6</sup> et les SPAGE

---

<sup>3</sup> <https://www.ledauphine.com/ain/2009/12/22/la-galerie-de-chouilly-permettra-de-preserver-les-eaux-de-l-allondon>

<sup>4</sup> <https://www.grand-geneve.org/actualites/nouveau-protocole-daccord-transfrontalier-pour-la-gestion-de-leau>

<sup>5</sup> <https://www.grand-geneve.org/actualites/signature-du-contrat-unique-environnemental-mandement-pays-de-gex-leman>  
[https://www.grand-geneve.org/sites/default/files/fichiers/cahier-13-64\\_contrat-corridors-mandement-pays-gex\\_fevrier2016.pdf](https://www.grand-geneve.org/sites/default/files/fichiers/cahier-13-64_contrat-corridors-mandement-pays-gex_fevrier2016.pdf)

<sup>6</sup> SDAGE 2016-2021

genevois (schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux<sup>7</sup>), il devait avoir des actions qui portent sur la gestion quantitative des cours d'eau (soutien des débits d'étiage, préservation de la ressource), la gestion physique (restauration des milieux aquatiques), la gestion qualitative (finalisation du volet assainissement) et la sensibilisation. Ce contrat prend fin en 2021 et les objectifs sont loin d'être atteints.

Il est temps de rappeler à nos amis français que nous partageons le même territoire, profitons de ses valeurs naturelles exceptionnelles et subissons ensemble les impacts infligés à ces valeurs.

La promesse de prise de contact de nos autorités fédérales avec leurs homologues français ne doit pas empêcher notre gouvernement cantonal d'agir à son niveau également. Compte tenu du nombre de protocoles d'accord transfrontaliers, nous ne pouvons pas nous satisfaire du fait que, parce que la convention d'Espoo ne s'applique pas au cas présent, les autorités françaises ne nous associent pas à une étude d'impact ni ne nous informent d'une quelconque manière. Au-delà des conventions, il en va d'un respect mutuel que nous espérons ne pas être lettre morte.

En plus d'avoir un fort impact sur l'Allondon et son patrimoine naturel, la construction de ce centre commercial va également à l'encontre d'un certain nombre de politiques publiques. L'ambition de construire une agglomération respectant les principes du développement durable est un objectif de longue haleine, qui s'appuie sur la coordination des planifications dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de l'environnement dans le but d'aboutir à la mise en œuvre d'une stratégie commune.

Construire un centre commercial supplémentaire et encourager la consommation transfrontalière alors que des transports publics efficaces ne permettent pas de rejoindre ce centre semble, à notre sens, aller à l'encontre de la mise en place d'une agglomération basée sur les principes du développement durable. Avec ses 2000 places de parking, le centre pourra générer un transit pouvant atteindre jusqu'à 10 000 voitures par jour, ce qui représente une augmentation de la circulation de 40% dans la région. Dès lors, ce nouveau centre commercial attirera des automobilistes suisses supplémentaires et engendrera du trafic additionnel inutile<sup>8</sup>.

---

<sup>7</sup> SPAGE de l'Allondon Mandement, 2019 : <https://www.ge.ch/document/eau-spape-allondon-mandement>

<sup>8</sup> Interpellation de novembre 2020 de Delphine Klopfenstein Brogini : <https://delphineklopfenstein.ch/interpellation-un-gigantesque-centre-commercial-aux-portes-de-la-suisse-risque-dassecher-le-vallon-de-lallondon/>

Outre l'aspect discutable du manque de planification de la mobilité dans son ensemble, la surface du sol utilisée pour construire ce centre commercial correspond à 13,7 ha, surface actuellement dédiée à l'agriculture. Or, les surfaces agricoles à l'intérieur du Grand Genève devraient être préservées pour pouvoir nourrir la population locale, dans une optique de souveraineté alimentaire soutenue par le peuple genevois à près de 60% lors du vote du 23 septembre 2018 de l'initiative « Pour la souveraineté alimentaire, l'agriculture nous concerne toutes et tous ».

Utiliser cette surface agricole pour construire un centre commercial et encourager la (sur)consommation est absurde et surréaliste dans le contexte de l'urgence climatique. Ces modèles prônant la consommation industrielle comme une activité et une expérience unique relèvent du passé. Ce sont les valeurs de proximité, de circularité et de sobriété qui devraient être mises en avant. Les efforts devraient plutôt être concentrés pour soutenir les artisans et les petits commerçants. D'autant plus que la pandémie du COVID-19 a fortement impacté les artisans et les commerçants genevois qui participent à la vie et à l'économie de notre canton.

En conclusion, cette motion souhaite appuyer le Conseil d'Etat dans ses démarches avec les autorités françaises pour trouver un consensus. Toutefois, si cela ne devait pas être possible, la motion demande au Conseil d'Etat de s'opposer à ce projet de centre commercial et de faire tout ce qui est en son pouvoir pour préserver le patrimoine naturel que représente l'Allondon.

Au vu de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les députées, Messieurs les députés, à soutenir cette proposition de motion au nom de notre patrimoine naturel commun.



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Département du territoire  
**COMMISSION DE LA PÊCHE**

Genève, 15 janvier 2021

A tous les amis des cours d'eau genevois

---

Mesdames,  
Messieurs,  
Chères amies,  
Chers amis,

Vous le savez, les eaux usées du Pays de Gex ne se déversent plus dans l'Allondon depuis le 10 décembre 2009, et sont traitées dans la station d'épuration du Bois-de-Bay, à Satigny.

Des efforts financiers considérables, largement supérieurs à cent millions de francs, ont donc été consentis par le passé pour préserver cette rivière remarquable et sa plaine alluviale.

Malheureusement, de nombreux pêcheurs et naturalistes ont constaté que **la rivière présentait depuis quelques années d'importants signes de dégradation, en particulier à l'amont de sa confluence avec l'Allemogne.**

La Commission de la Pêche a donc financé dans l'urgence un diagnostic hydrobiologique du secteur amont de l'Allondon<sup>1</sup>. Basé sur une analyse succincte de la macrofaune et du substrat de la rivière, il démontre que le Lion, l'un des principaux affluents de l'Allondon, est d'une **très mauvaise qualité biologique après avoir traversé Saint-Genis-Pouilly.**

**La construction d'un gigantesque centre commercial sur cette commune ne ferait donc qu'empirer une situation qui est déjà largement insatisfaisante, et menacerait à n'en pas douter l'intégrité biologique de l'ensemble de l'Allondon.**

La Commission de la pêche souhaite donc diffuser le plus largement possible ce rapport, afin que les autorités politiques du Pays de Gex assument leur part de responsabilité en matière de protection de l'Allondon et de ses affluents, et que le Conseil d'Etat genevois renoue avec une politique transfrontalière d'assainissement et de protection des eaux efficace.

En espérant que les mois à venir annonceront de bonnes nouvelles sur ce plan, je vous adresse, Mesdames, Messieurs, Chères amies, Chers amis, mes meilleures salutations.

Christophe Ebener  
Président

---

<sup>1</sup> *Qualité hydrobiologique de l'Allondon, point de situation en été 2020*, HydroBioConseils, octobre 2020.  
[http://monrhone.ch/cp/wp-content/uploads/2021/01/Diagnostic\\_Allondon\\_2020.pdf](http://monrhone.ch/cp/wp-content/uploads/2021/01/Diagnostic_Allondon_2020.pdf)

